



Les premières bouteilles AOC

Certification. Les premières bouteilles labellisées « AOC vin de Corrèze » sont disponibles à la vente, a indiqué la cave des Coteaux de la Vézère. Un joli clin d'oeil, puisque cette reconnaissance obtenue en 2017 a été confirmée en novembre dernier, suite à une décision du Conseil d'État. La juridiction avait été saisie par la Société viticole du Jura, qui contestait le droit aux vignerons corréziens de produire du vin de paille. La confirmation de l'AOC a été accueillie comme une très bonne nouvelle en Corrèze, où de nouveaux projets autour du vin devraient voir le jour.